



Primeurs Maraîchères

LE REPÈRE DES PRODUCTEURS MARAÎCHERS DU QUÉBEC

MAI 2024
VOLUME 12
NUMÉRO 2

Le grand chantier de relance économique du monde horticole

Les grands événements géopolitiques des dernières années laissent songeurs. L'instabilité politique qui règne accentue la pression sur l'autonomie alimentaire. Les préoccupations deviennent plus importantes surtout dans un contexte de changements climatiques.

Au-delà des enjeux internationaux, les pressions engendrées par les nouveaux critères d'acceptabilité sociale véhiculés par les gouvernements ont longtemps couvert telle une lave d'insatisfaction au sein du secteur maraîcher. La désastreuse saison 2023 a agi comme un volcan en éruption. Le sentiment d'être incompris a fait place à une profonde colère. La colère que les maraîchers soient considérés comme des pollueurs. La colère d'être infantilisés par une administration publique qui empile normes et contrôles jusqu'à l'absurde. La colère de se sentir sacrifiés par un pays – le Canada – qui n'applique pas la réciprocité des normes et par une province qui tolère les achats massifs de légumes étrangers servis dans les institutions publiques.

Depuis des décennies, les contradictions irréconciliables fonctionnent comme deux mondes parallèles. Ceux qui ne reconnaissent pas que la production maraîchère est vitale pour l'être humain. Et, ceux qui s'imaginent que les demandes formulées au nom de l'acceptabilité sociale n'ont pas un coût économique. Ces deux mondes aux antipodes sont devenus l'angle mort



de notre vie économique régionale. Voilà pourquoi l'ensemble du monde horticole québécois s'est entendu pour demander au gouvernement québécois de lancer une stratégie nationale de relance économique du secteur horticole afin de répondre aux principaux enjeux touchant notre environnement d'affaires.

Le premier enjeu est assurément les changements climatiques qui mettent en péril l'autonomie et la sécurité alimentaires du Québec en affectant les rendements. Pour l'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ), la décision du ministre Lamontagne de réformer le programme d'assurance récolte est un pas dans la bonne direction. Il nous faut

poursuivre le travail entamé pour rendre le secteur horticole plus résilient face à la menace climatique.

Le deuxième enjeu touche l'encadrement réglementaire. Au cours des dernières années, une pléthore de nouvelles régle-

**Vive les
maraîchers**

d'ici

IGA
Sobeys

IGA est fière de supporter
les maraîchers d'ici.



mentations a été créée afin de résoudre des problèmes réels ou appréhendés par un mécanisme systémique de régulation sociale. Au Québec, une fâcheuse tendance est de traiter les enjeux liés à notre secteur avec les mêmes remèdes que le secteur industriel. Cette malheureuse approche a des répercussions néfastes et susceptibles d'être fatales pour plusieurs entreprises. En plus de créer des obligations financières disproportionnées nuisant à la compétitivité de notre secteur, elle affecte notamment son agilité à faire face aux changements climatiques par une lourdeur administrative démesurée par rapport aux moyens dont disposent les petites et moyennes entreprises horticoles du Québec.

Le troisième enjeu, qui est la résultante des deux premiers, est la résilience financière du secteur horticole québécois. L'urgence d'agir est manifeste. Les pressions économiques engendrées par une réglementation mal adaptée à notre réalité opérationnelle, par la lourdeur administrative de la bureaucratie gouvernementale et par des prix de vente à la ferme qui ne suivent pas la même courbe que l'augmentation des coûts de production ont des effets pernicieux sur les performances financières des fermes horticoles.

La hausse vertigineuse des taux d'intérêt a aussi réduit de manière significative la capacité des entreprises à investir pour soutenir leur développement et surtout



pour accroître leur capacité concurrentielle sur les marchés nord-américains et mondiaux. De surcroît, au moment où une phase de transition importante est en cours afin de permettre à la relève de prendre le relais générationnel, la capacité de financement pour le transfert des entreprises est grandement impactée par le poids de la dette dans une perspective de rentabilité, tant à court qu'à long terme.

Le coût de la conformité réglementaire influence directement et profondément la capacité de concurrence des entreprises horticoles. Or, au Québec, il est déjà acquis que nous ne nous battons pas à armes égales avec plusieurs pays d'Amérique latine et d'Asie, pour ne citer que deux

exemples. Toutefois, il devient de plus en plus difficile d'assurer notre compétitivité avec des marchés de référence comme l'Ontario et la Californie. L'urgence d'agir pour remédier à la situation est bien présente, particulièrement dans un contexte de changements climatiques.

Le lancement de ce grand chantier qu'est la stratégie nationale de relance économique du secteur horticole aura pour avantage de mettre les producteurs au cœur des décisions. En lançant cette initiative, qui aura pour mission de déposer un plan dans les 12 mois suivant le début des travaux, nous aurons ainsi mis la table pour 2025 avec une Politique bioalimentaire en symbiose avec le secteur horticole québécois.



NORSECO



R&D



EXPERTISE



SELECTION



Représentants

Rive Nord de Montréal
Isabelle Dubé, Agr.
isabelle.dube@norsecocom
514 295-7202

Centre et Est du Québec
Stéphanie Gosselin, Agr.
stephanie.gosselin@norsecocom
418 254-1469

Centre et Est du Québec
Yves Thibault, Agr.
yves.thibault@norsecocom
418 660-1498

Agriculture biologique et de petites surfaces
Katherine Joubet, Agr.
katherine.joubet@norsecocom
514 386-0277

Montérégie Est et Provinces Maritimes
Marie-Pierre Grimard, P. Tech
marie-pierre.grimard@norsecocom
450 261-7468

Montérégie Ouest
Marie-Hélène Monchamp
marie-helene.monchamp@norsecocom
514 968-2906

Ontario
Warren Peacock
warren.peacock@norsecocom
519 427-7239

MB, SK, AB et C.-B
Ben Yurkiw
ben.yurkiw@norsecocom
604 830-9295

Service client

commande@norsecocom

514 332-2275 | S.F. 800 561-9693
450 682-4959

2914 boul. Curé-Labelle
Laval (Québec) H7P 5R9

Fiers de nos racines depuis 1928

norseco_officiel

norseco.com

ÉDITORIAL

Immobilisme ou indifférence?

Catherine Lefebvre

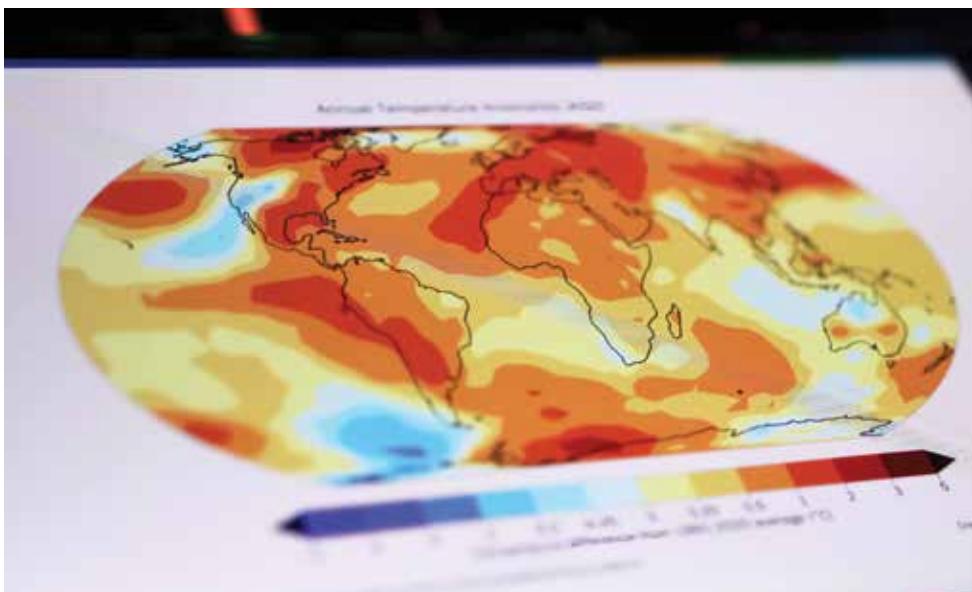
Présidente de l'APMQ

L'agriculture québécoise est en crise. Le premier ministre Legault l'a enfin reconnu, plus de sept mois après que le secteur maraîcher ait tiré la sonnette d'alarme en août 2023. Sept mois pendant lesquels l'APMQ s'est époumonée à faire entendre aux décideurs la détresse de ses membres. Il a fallu des comités de travail, des rencontres avec ministres et sous-ministres, d'autant plus que les médias s'en mêlent, que les producteurs se mobilisent et que le ministre de l'Agriculture soit interpellé en chambre toutes les semaines. Il a fallu être tenace, ne pas lâcher et déranger pour qu'enfin, les choses bougent d'un pouce. Parce que nommer la crise, c'est un pas dans la bonne direction, mais sans actions concrètes qui aident les producteurs dans leur quotidien, tous ces appels à l'aide n'auront servi à rien.

Sept mois pendant lesquels j'ai raconté vos histoires de pertes de récolte, d'endettement, de relève qui se questionne, de détresse psychologique et de réglementation qui n'a pas de bon sens. J'en arrive à la conclusion que le gouvernement ne veut pas nous entendre. Qu'il souhaite continuer à administrer les mêmes programmes, tout en nous demandant d'en faire toujours un peu plus pour l'environnement et autres attentes sociétales. Les pantoufles, c'est tellement confortable! Les maraîchers sont capables d'en prendre, ils l'ont toujours fait. Sauf que l'élastique est maintenant étiré au maximum.

Le Québec tient la production maraîchère pour acquise. Chaque année, pendant la période des récoltes, les étals des supermarchés sont remplis de légumes et de fruits produits localement et vendus à petit prix. Est-ce qu'il va falloir que les maraîchers quittent la production et que les étals soient vides pour qu'enfin, le gouvernement et les consommateurs réalisent l'importance de notre secteur?

Nous sommes des femmes et des hommes d'affaires qui évoluent dans un secteur stratégique, mais très risqué. C'est pour



cette raison que partout dans le monde, on reconnaît que l'intervention gouvernementale en agriculture est essentielle. Sauf qu'avec les nouveaux risques climatiques vient aussi, pour les gouvernements, la nécessité d'intervenir davantage. On ne pourra pas survivre sans un plan de relance du secteur maraîcher qui prend en compte les nouveaux défis de production.

Je comprends que les moyens du gouvernement sont limités et qu'il y a des choix

difficiles à faire. Pourtant, est-ce qu'il y a quelque chose de plus important que l'alimentation? Les Québécois ne pourront pas se nourrir de batteries, aussi écologiques soient-elles. Ce que nous demandons, c'est un réinvestissement dans la production d'aliments sains et locaux. Nous sommes à la croisée des chemins. Si nous ne sentons pas enfin de l'écoute et un réel engagement de la part des gouvernements, c'est nous, les producteurs, qui allons devoir faire des choix difficiles.



SERVICE 7 JOURS

17, rue Péladeau
Beauharnois (Québec) J6N 3J2
1 800 294-3125
Tél. : 450 225-3682
Téléc. : 450 225-3628

refrigerationamesse@refamesse.ca
refrigerationamesse.com

VENTE

- CHAMBRE FROIDE
- PANNEAUX PRÉFABRIQUÉS
- PRÉREFROIDISSEURS
- REFROIDISSEMENT VACUUM

L'agriculture en crise

Les derniers mois ont été ponctués de plusieurs actions posées par l'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ) pour défendre et promouvoir les intérêts de ses membres.

Dans la rue pour manifester notre désarroi

Dans un premier temps, il y a eu Rimouski, Alma et La Malbaie. Puis, le 5 avril dernier, près de 400 producteurs agricoles et environ 200 tracteurs ont défilé en convoi dans les rues de Saint-Jean-sur-Richelieu, au cœur des terres maraîchères de la Montérégie. Un profond ras-le-bol des agriculteurs a été exprimé notamment avec : les enjeux de rentabilité, l'ampleur de la paperasse exigée par le gouvernement et la concurrence déloyale avec les produits de l'étranger qui ne sont pas soumis aux mêmes normes sociales et environnementales.

Plusieurs politiciens ont pris part au rassemblement qui a suivi le défilé de tracteurs. La vice-première ministre Geneviève Guilbault est montée sur scène pour s'adresser au parterre de producteurs. Elle était accompagnée de la députée d'Iberville, Audrey Bogemans, et de la députée

de Huntingdon, Carole Mallette.

« La mobilisation qui s'organise ici, aujourd'hui, et qui s'est faite dans d'autres régions dans les autres semaines, on la salue. On comprend tout à fait qu'on a besoin d'avoir ce que j'appellerais une conversation nationale sur ce domaine-là, qui, oui, est un secteur économique, mais qui est un secteur littéralement identitaire pour nous au Québec. L'autonomie alimentaire, le secteur agricole, ça nous renvoie à notre identité comme nation, ça nous renvoie à notre terroir, donc c'est important pour nous d'être ici, de venir écouter », a-t-elle expliqué en mélée de presse.

Pour sa part, le critique en agriculture de la première opposition, le député de Pontiac, André Fortin a affirmé : « Les producteurs agricoles méritent mieux que d'être ignorés par leur gouvernement. Il faut les entendre, les épauler, les respecter ». Il a fait appel au premier ministre, François Legault, pour qu'il accorde plus d'importance à protéger notre agriculture et à investir dans notre garde-manger.

Le co-porte-parole de Québec solidaire, Gabriel Nadeau-Dubois, qui était accompagné de la députée de Verdun, Alejandra



De gauche à droite : Carole Mallette, députée de Huntingdon, Geneviève Guilbault, vice-première ministre du Québec, Audrey Bogemans députée d'Iberville



Geneviève Guinois-Côté et Alain Guinois de la Ferme maraîchère A. Guinois et Fils en entrevue avec Radio-Canada



André Fortin, député de Pontiac, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'agriculture, de pêches et d'alimentation



Carianne Lemire, présidente de la relève agricole du Québec, Montérégie-Ouest



Gabriel Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition du parti Québec solidaire et député de Gouin accompagné par Alejandra Zaga Mendez, députée de Verdun



Catherine Lefebvre, présidente de l'APMQ en entrevue avec Radio-Canada

Zaga Mendez ainsi que la représentante du Parti Québécois, Julie Boucher, ont aussi pris la parole.

Rencontre avec le premier ministre Legault et le ministre Lamontagne

Accompagnée de représentants de l'UPA et de l'Association des producteurs de fraises et de framboises du Québec, l'APMQ a rencontré François Legault et André Lamontagne le 22 mars dernier. Nous en avons profité pour réitérer l'urgence d'appuyer financièrement les producteurs impactés par la désastreuse saison 2023 avec des programmes de gestion des risques adaptés. Nous avons aussi sensibilisé nos interlocuteurs à l'importance d'alléger la réglementation, la paperasse gouvernementale et de renforcer la réciprocité des normes.

Allègement réglementaire

À la suite de nos représentations auprès du gouvernement du Québec, des discussions ont été lancées afin de procéder à des allègements réglementaires et à une réduction du coût de la conformité. Répondant à une demande du ministre Lamontagne, l'APMQ a formulé plusieurs observations et recommandations. Depuis, plusieurs rencontres de travail ont été à l'agenda.

Démêler les principaux règlements sur l'eau



Catherine Lessard, agr. M. Sc.

Directrice générale adjointe, APMQ

Alors que les producteurs horticoles dénoncent la lourdeur administrative et réclament des changements, une réglementation complexe, et parfois coûteuse, demeure en vigueur. Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) détient les outils légaux pour sévir dans le cas où elle ne serait pas respectée. Tout en demandant un allégement des règles, l'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ) vous invite à vous familiariser avec cette réglementation et, dans la mesure du possible, à vous y conformer.

Règlement sur la déclaration des prélevements d'eau

Ce règlement a pour objectif de doter le MELCCFP d'informations lui permettant de mieux gérer la ressource en eau ainsi que d'éventuels conflits d'usage. En effet, comment prioriser les usagers si le ministère ne sait pas quels volumes d'eau sont prélevés et où? Seuls les producteurs situés sur le territoire du bassin du fleuve Saint-Laurent (sud et ouest du Québec, incluant la Montérégie, les Laurentides, Lanaudière et une bonne partie de l'Estrie) et prélevant plus de 75 000 litres par année sont présentement visés par le règlement. Ce seuil sera abaissé à 50 000 litres par jour le 1^{er} janvier 2025.

Les producteurs visés doivent effectuer annuellement la déclaration de tous les volumes prélevés en cours d'année, soit avant le 31 mars de l'année suivante. La déclaration doit être effectuée avec EnviroWeb, le service en ligne du MELCCFP. Les volumes doivent être fournis pour chaque mois et déterminés avec des équipements

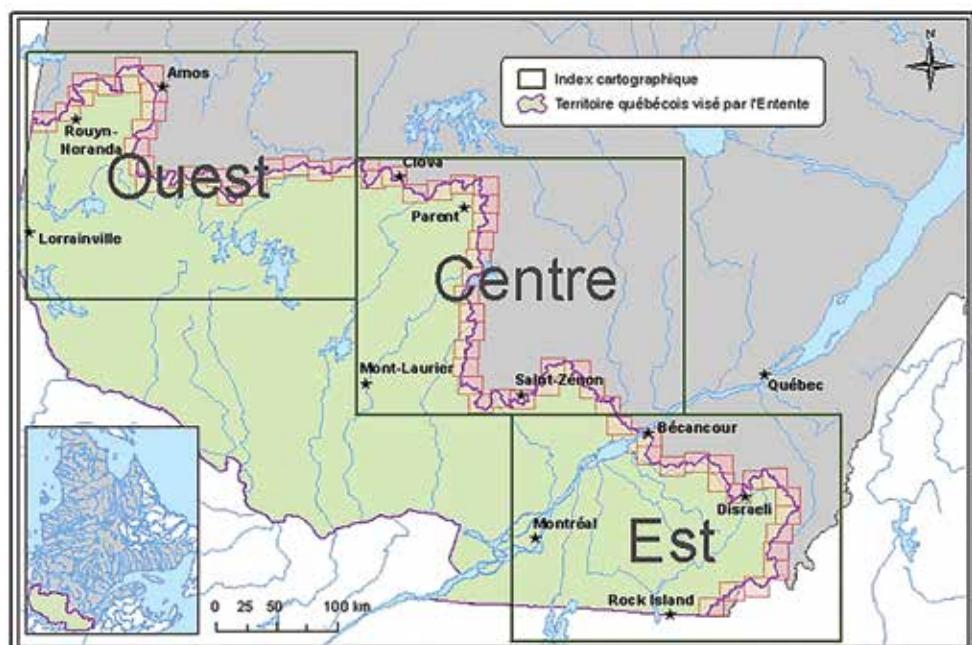
de mesure comme des compteurs d'eaux, si possible, ou sinon, par un professionnel qui estime les volumes à l'aide de méthodes reconnues. Présentement, une bonne proportion des producteurs n'effectue pas les déclarations requises. Cependant, celles-ci pourraient être nécessaires lors de votre demande d'autorisation ministérielle.

Un règlement pour tous les encadrer

Le Règlement sur l'encadrement des activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE) détermine quelles sont les activités nécessitant l'obtention d'une autorisation ministérielle ou la transmission d'une déclaration de conformité. Deux des activités touchent un grand nombre de producteurs maraîchers, soit les prélèvements d'eau et le lavage des légumes.

Présentement, tous les nouveaux prélèvements d'eau doivent être autorisés par le MELCCFP si l'ensemble des prélèvements de l'entreprise dépasse 75 000 litres par année. Cependant, les prélèvements d'eau existants au 14 août 2014 devront également être autorisés selon un calendrier dont les dates de conformité sont variables selon le volume total prélevé. Les prélèvements de plus de cinq millions de litres par jour devront être autorisés le 14 août 2025. La seule exception est les bassins d'irrigation qui respectent des conditions bien précises, comme d'être aménagés par l'homme, d'être moins profond que six mètres, d'être alimentés naturellement et d'être le seul site de prélèvement de l'entreprise.

Pour vous préparer à la conformité de vos prélèvements d'eau, la première étape est d'estimer vos prélèvements d'eau actuels ainsi que vos besoins futurs. Ceux-ci doivent être calculés sur une période de 90 jours consécutifs pendant laquelle le prélèvement est maximal. Comme vous ne pourrez pas dépasser le volume inscrit à votre autorisation, il est important de ne pas sous-estimer les volumes prélevés, mais plutôt vous baser sur un maximum réaliste. Cela vous évitera de demander une augmentation du volume d'eau et de devoir réaliser des démarches plus complexes. C'est également la connaissance du volume d'eau à demander qui vous permettra de savoir à quel



Déclaration annuelle des prélèvements en eau vise les entreprises qui prélevent de l'eau sur le territoire de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.

moment vous devrez faire votre demande d'autorisation ministérielle.

objectif environnemental de rejet (OER) qui doit être fourni par le MELCCFP.

Bien que la réglementation soit en vigueur, le MELCCFP n'émet pas d'avis de non-conformité à moins de manque de volonté et d'atteinte à l'environnement flagrant. Cette période d'accompagnement est en vigueur jusqu'en 2027. D'ici là, des travaux seront effectués pour combler les lacunes dans les connaissances et préciser les normes à atteindre. L'APMQ vous invite à avancer vers la conformité dès maintenant, par exemple en investissant dans des équipements de dessablage à sec permettant de réduire la matière en suspension de vos rejets et en demandant votre objectif environnemental de rejet.

Les systèmes de lavage des légumes, soit ce qui vise à nettoyer des fruits et des légumes avec de l'eau, doivent également être autorisés par le MELCCFP. Les systèmes qui lavent des légumes produits sur une superficie inférieure à cinq hectares sont exemptés. Également, ceux qui lavent entre cinq et vingt hectares de légumes peuvent faire l'objet d'une déclaration de conformité si les eaux rejetées ne dépassent pas 50 mg par litre de matières en suspension. Si ces conditions ne sont pas remplies, il est nécessaire d'obtenir une autorisation ministérielle.

La norme à atteindre pour les entreprises soumises à l'autorisation ministérielle est définie lors de l'analyse de la demande par le MELCCFP. Elles doivent tendre vers l'ob-

En conclusion, il est nécessaire de bien comprendre la réglementation qui risque d'affecter, au cours des prochaines années, les producteurs maraîchers. Cependant, des discussions sérieuses sont en cours avec le MELCCFP pour alléger certains aspects de la réglementation tout en vous assurant d'être prêts à vous y conformer.

Mitchel Lincoln

Votre partenaire durable en emballage
Your sustainable packaging partner

mitchellincoln.ca



APRIL MARTINEZ, Eng.

Vice President of Sales

7715A Henri-Bourassa O.
Saint-Laurent, Québec
H4S 1P7

T 514.227.5800

F 514.227.5858

E amartinez@alphalogistiques.com



DEPUIS • SINCE 1918
courchesne larose

Une question de qualité!

Chef de file en importation et distribution depuis 1918.
CourchesneLarose.com



DRAINAGE AGRICOLE

SOUMISSION GRATUITE AVEC UN DE NOS REPRÉSENTANTS

- Montérégie Ouest
Lyne Laplante 514-444-0549
- Montérégie Est
Gabrielle Houde 514-444-7703
- Est & Centre du Québec, Rive-Nord du Saint-Laurent
Steve Barlow 819-692-9986
- Centre du Québec / Estrie
Bruno Gemme 819-640-8503
- Gabrielle Houde 514-444-7703

EPL LAZURE
DRAINAGE AGRICOLE



Nos experts, votre source de rendement !

DRAINAGE ST-CELESTIN

DRAINAGE RICHELIEU



Alexandra
Johnston

Conseillère aux communications et aux relations publiques, APMQ

Après une première année de collaboration fructueuse, Mangez Québec, en partenariat avec Aliments du Québec, présente une nouvelle campagne mettant en lumière le goût incomparable des légumes du Québec à travers une série d'initiatives originales soulignant le savoir-faire des producteurs locaux. La campagne sera menée par l'agence Canidé, spécialisée en stratégie et relations publiques.

Dans le but de sensibiliser les consommateurs et de les inciter à privilégier les fruits et légumes locaux, Mangez Québec prévoit plusieurs initiatives phares :

Visites d'influenceurs chez les producteurs

Qui de mieux placé pour parler de la préparation d'un fruit ou d'un légume que celui qui les a fait pousser et récoltés? Cette année, les producteurs seront invités à mettre la main à la pâte en recevant un in-

Mangez Québec revient en force avec une toute nouvelle campagne axée sur le goût

fluenceur culinaire chez eux pour cuisiner les produits cultivés sur leur ferme dans une recette de famille qui mettra en valeur l'incomparable goût des fruits et légumes d'ici.

Défis culinaires

À la manière des compétitions culinaires *Masterchef*, deux chefs bien connus du public devront s'affronter en direct et concocter chacun une recette gagnante à partir de produits québécois.

Tests de goût à l'aveugle

Comment mieux démontrer aux consommateurs la qualité supérieure des fruits et légumes locaux que des tests de goût à l'aveugle? Des capsules vidéo seront produites, suivant le calendrier d'arrivée, où les consommateurs devront distinguer les produits locaux des produits importés en se basant uniquement sur le goût et l'apparence des fruits et légumes, sans connaître leur provenance.

En plus des nouvelles initiatives, Mangez Québec propose à son public de nouvelles recettes ainsi que des collaborations inédites avec des influenceurs et des médias locaux tels que Ricardo et Tastet, qui contribueront à maximiser la portée des messages de la plateforme. Ces partenariats se concrétiseront à travers des capsules vidéo, des recettes et des publications sur les réseaux sociaux.

En plus de traiter de la fraîcheur, les thèmes de l'économie locale, les normes réglementaires, l'environnement et l'autonomie alimentaire seront abordés pour informer les consommateurs sur l'impact de leurs choix en magasin. Pour soutenir ces messages, une série d'outils seront également partagés avec l'audience de Mangez Québec afin de les aider à distinguer les produits québécois de ceux de l'extérieur de la province.

Toujours au rendez-vous, notre porte-parole, Isabelle Huot, sera également pré-

L'**bon goûт!**
de chez nous

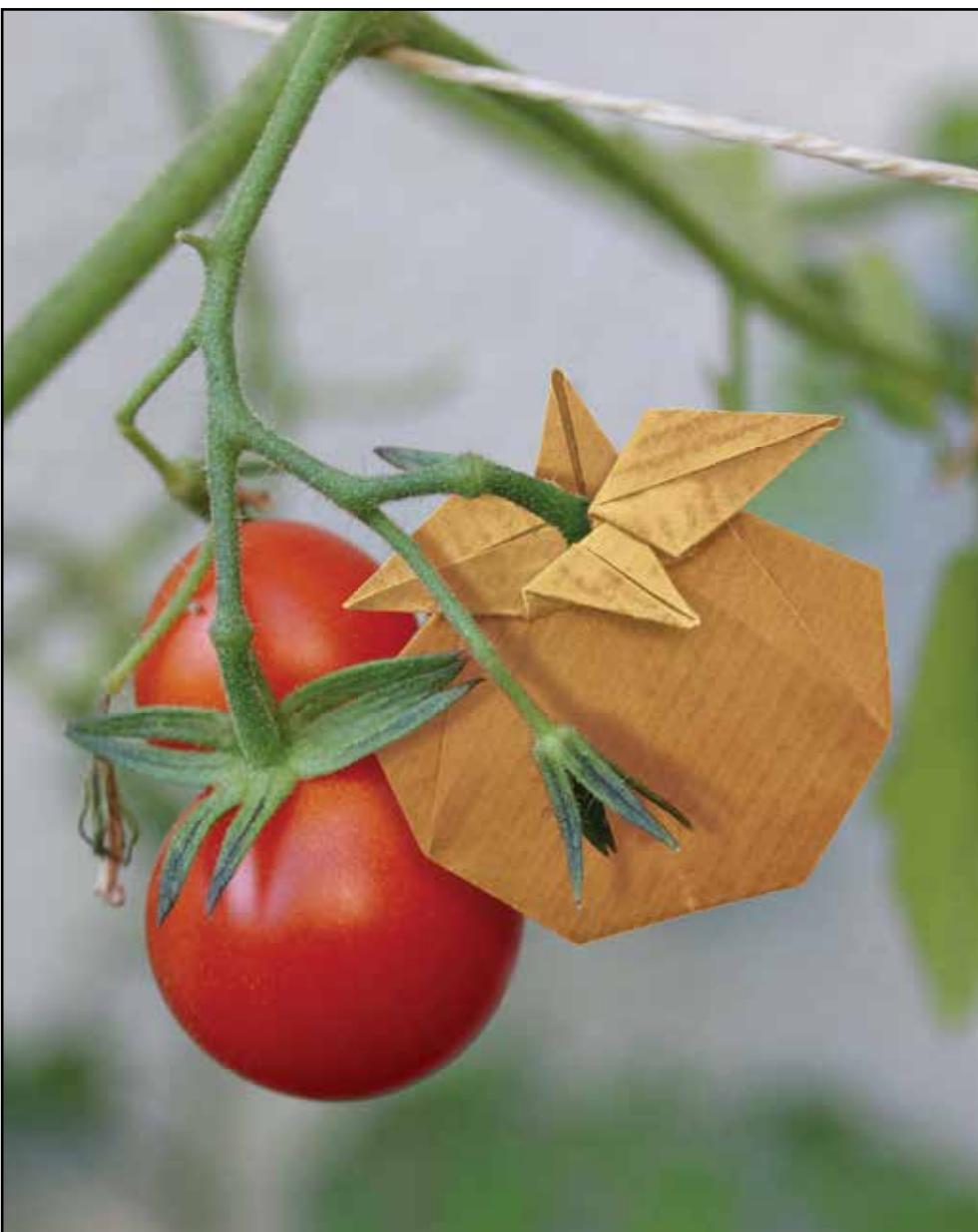
Savourez le savoir-faire d'ici!

Mangez
Québec
Frais & savoureux d'ici!

sente pour mettre en valeur les produits locaux avec son expertise en tant que docteure en nutrition.

Finalement, le contenu de la campagne 2024, comme à l'habitude, soulignera le travail des producteurs tout au long de la saison, informant ainsi les consommateurs de la provenance des produits qu'ils achètent et les incitant à privilégier les produits locaux.

Cette nouvelle campagne s'annonce prometteuse et les membres de l'APMQ sont tous invités à y participer en identifiant Mangez Québec sur les réseaux sociaux afin que leur contenu soit repartagé sur la page de la campagne. Comme chaque année, le contenu publié par les producteurs est le favori du public, nous vous encourageons à participer en grand nombre!



Nos solutions d'emballage pour les producteurs maraîchers contribuent à préserver les ressources de la planète.

Avec plus de 50 ans d'expérience, Carrousel connaît vos besoins et vos enjeux. Nos 5 succursales à travers le Québec et l'Ontario vous offrent plus de 5 000 articles en inventaire et des solutions sur mesure.

Trouvez tout sous un même toit pour emballer vos produits frais, les protéger et éviter le gaspillage alimentaire: sacs en polyéthylène, sacs en filet, pellicules alimentaires moulantes, barquettes, boîtes et contenants, courroies et boucles, opératrices, etc.



Contactez notre équipe d'experts dédiée.

maraichers@carrousel.ca



CARROUSEL



Félix
Vaillancourt

Conseiller en prévention, TELUS Santé

Alors que l'été approche à grands pas, il est essentiel de se concentrer sur l'intégration efficace des nouveaux travailleurs en début de saison. Conformément à la Loi sur la santé et la sécurité du travail, il est de votre responsabilité en tant qu'employeur de former vos travailleurs pour qu'ils puissent accomplir leurs tâches en toute sécurité comme le stipule l'article 51 de la Loi.

Les nouveaux travailleurs requièrent une attention particulière, car ils sont plus susceptibles de se blesser en raison d'un manque de connaissance ou d'improvisation lors de l'exécution de leurs tâches. Ils et elles sont définis comme étant toute personne nouvellement embauchée, ou dans un nouveau

Commencer la saison du bon bien, en santé et en sécurité

poste, qu'elle soit jeune, expérimentée, nouvellement arrivée ou de retour après une longue absence.

Avant le démarrage des activités, il est crucial de planifier des rencontres avec les nouveaux employés pour les former et les informer sur divers éléments suivants :

- Les risques liés à leur travail tels que la manipulation de charges lourdes, l'utilisation de produits dangereux, les coups de chaleur, l'utilisation d'équipements spécialisés et les risques psychosociaux.
- Les mesures de prévention à suivre pour se protéger et protéger les autres, comme le respect des procédures de travail sécuritaire et le port des équipements de protection individuelle.

- La procédure à suivre en cas d'accident, y compris la déclaration immédiate à un superviseur, le remplissage du registre d'accident et la remise du formulaire d'assignation temporaire au médecin.
- Les mesures disciplinaires en cas de non-respect des règles et des procédures.

Toutes autres informations importantes selon vos opérations et votre structure organisationnelle.

Pour une solution complète et clé en main, le programme Bon Départ est la réponse idéale!

Exclusif aux membres de la Mutuelle de prévention Horticulture, ce programme propose des capsules vidéo pour encadrer l'accueil et l'intégration sécuritaire des nouveaux employés.

 **TELUS[®] Santé**
auparavant Solutions Mieux-être LifeWorks

Ces vidéos mettent en lumière les risques spécifiques à la culture en champs et les mesures préventives à adopter. Des questionnaires sont également disponibles pour renforcer la rétention des connaissances. Les formations d'accueil, disponibles en français et en espagnol, durent entre 25 et 30 minutes.

Rejoindre la Mutuelle de prévention Horticulture TELUS Santé offre un accès privilégié aux meilleurs conseils et outils en matière de santé et sécurité du travail. Pour en savoir plus et bénéficier de ces ressources, contactez-nous dès maintenant!



telussante.com/ssthorticulture
1-800-565-4343



 **TELUS[®] Santé**

Mutuelle de prévention Horticulture.



50 % de rabais sur les services d'impartition en prévention.



+40 formations SST en ligne incluses dans vos services.

400

Entreprises forment cette mutuelle de prévention.

64M\$

En retour à ses membres depuis sa création.

50%

Économie cible* sur la cotisation CNESST.



telussante.com/ssthorticulture

*En vertu de sur le l'indice long terme de la mutuelle de prévention.



Une vitrine pour réduire les risques liés à l'utilisation des pesticides en terre noire

**Anne-Marie
Fortier, M.Sc.**

Directrice de recherche, Phytodata

**Clara
Villeneuve, M.Sc.**

Professionnelle de recherche, Phytodata



Depuis 2020, les producteurs agricoles du Québec sont encouragés à adhérer au Plan d'agriculture durable (PAD) 2020-2030, stratégie élaborée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) afin de favoriser l'adoption des pratiques agroenvironnementales à moindre risque pour la santé et l'environnement. Ce plan se décline en cinq objectifs, dont le premier vise une réduction de 500 000 kg des pesticides de synthèse vendus et de 40 % des risques pour la santé et l'environnement associés à leur utilisation.

Pour contribuer à l'atteinte de cet objectif, l'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ) et ses collaborateurs installent différentes vitrines régionales chez des producteurs maraîchers afin d'encourager une réduction des indices de risques pour la santé (IRS) et l'environnement (IRE) associés à l'utilisation de pesticides en promouvant les principes de gestion intégrée des ennemis des cultures (GIEC). Les cultures de laitue et d'oignon sec ont été ciblées dans le cadre du projet vitrine en terre noire en Montérégie, étant donné leur importance économique, l'étendue des superficies cultivées et les

efforts de recherche investis dans le développement de méthodes de GIEC pour ces cultures.

Des champs de laitue et d'oignon sec sont ainsi choisis conjointement avec les producteurs participants pour y installer des parcelles « vitrines », dont la régie phytosanitaire est gérée de façon à réduire les IRE et IRS. Ces vitrines sont installées à proximité de parcelles « conventionnelles », dont la régie phytosanitaire est gérée par les producteurs participants. Ces producteurs sont accompagnés tout au long de la saison par un agronome afin de leur offrir un soutien dans la prise de décision pour la régie à moindre risque de la parcelle vitrine. Plusieurs pratiques de GIEC peuvent être adoptées pour diminuer les IRE et IRS des régies phytosanitaires, notamment la détection de pathogènes de sol, l'utilisation de capteurs de spores et de modèles prévisionnels, le dépistage régulier des champs, l'augmentation des seuils de tolérance aux ravageurs et l'utilisation de biopesticides ou pesticides à moindre risque, selon leur IRE et IRS.

En cette deuxième année du projet, trois parcelles vitrines ont été installées dans des champs de laitue romaine et quatre dans des champs d'oignon sec. Malgré les conditions météorologiques difficiles de la saison, le projet a été très concluant pour les producteurs de laitue, avec une dimi-

nution moyenne de 63 % des IRE et 70,2 % des IRS. Les fortes pressions de ravageurs au fil de la saison ont toutefois rendu plus difficile l'adoption de produits à moindre risque par les producteurs d'oignon sec, dont la diminution moyenne s'élève plutôt à 14,8 % pour les IRE et 22,7 % pour les IRS. Ces réductions des IRE et IRS dans les parcelles vitrines par rapport aux parcelles conventionnelles ont été observées sans que les rendements soient affectés. Parmi les stratégies de GIEC adoptées les plus appréciées des producteurs participants, on retrouve l'adhésion au réseau de capteurs de spores, qui permet de suivre l'inoculum aérien des spores de champignons phytopathogènes dans la région et d'anticiper leur présence avant l'apparition des symptômes. Le projet reprend en 2024, pour une troisième année consécutive, afin de poursuivre la sensibilisation des différents intervenants du milieu agricole et de permettre aux producteurs participants de consolider leur confiance envers les méthodes de GIEC mises de l'avant dans le cadre du projet.

**Agriculture, Pêches
et Alimentation****Québec**

Ce projet a été financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre du programme Prime Vert

Un bon départ pour une bonne récolte!

SEMINOVA

Un partenaire incontournable pour vos achats de semences de légumes

20, rue de l'Industrie
Saint-Rémi, QC
J0L 2L0

450-454-5155
1-877-337-8423

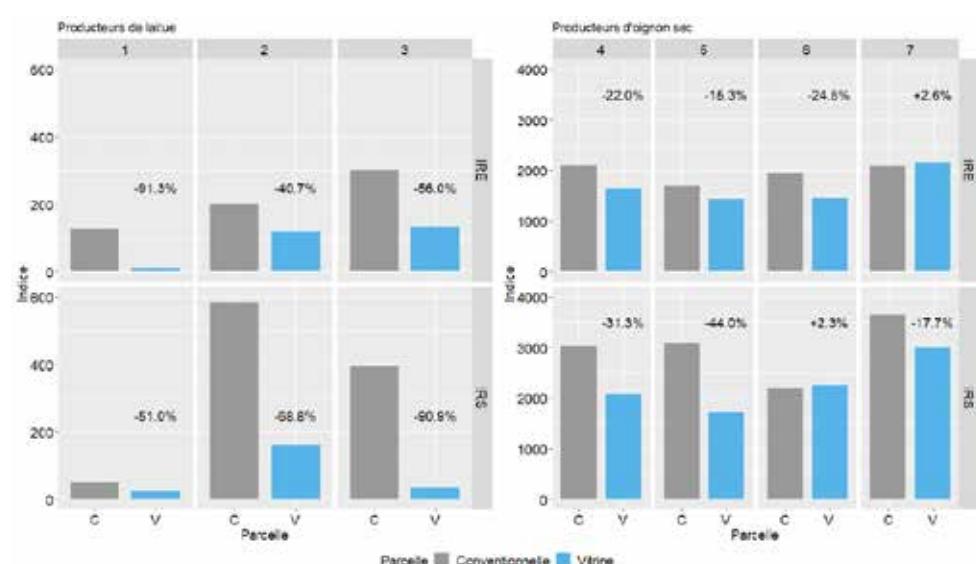


Figure 1. Indices de risque pour la santé (IRS) et l'environnement (IRE) liés à l'utilisation de pesticides dans les parcelles conventionnelle (C) et vitrine (V) chez les producteurs de laitue (1-3) et d'oignon sec (4-7) pour l'été 2023.



Vos biens périssables sont-ils convenablement couverts?

Il s'agit là d'une question essentielle à se poser, surtout dans le milieu maraîcher!

D'entrée de jeu, il est primordial de porter une attention particulière aux exclusions dans vos contrats d'assurance. En effet, celles-ci limitent la portée des couvertures d'assurance jusqu'à les rendre inexistantes. Pour pallier les manques créés par les exclusions, des protections complémentaires peuvent être ajoutées à vos contrats.

Première étape : la protection «Bris des équipements»

Cette couverture complète l'assurance des biens de votre entreprise et couvre spécifiquement le bris soudain et accidentel des équipements sur vos lieux d'opérations nécessitant leur réparation ou leur remplacement.

Vous avez déjà la protection «Bris des équipements» à votre contrat? Pensez à la protection complémentaire «Biens périssables».

Deuxième étape : la protection «Biens périssables» (ou couramment appelée pertes conséquentielles)

Cette protection complémentaire couvrira vos biens périssables si ceux-ci sont affectés par le bris soudain et accidentel de vos équipements. En effet, cette couverture est nécessaire pour votre marchandise stockée dans vos entrepôts frigorifiques.

Troisième étape : évaluer la possibilité d'ajouter la clause du prix de vente

La clause du prix de vente est une protection supplémentaire qui peut être ajoutée à votre contrat vous permettant d'assurer vos produits qui seraient

perdus en cas de bris. Ainsi, vous recevriez le montant d'argent prévu pour la vente de ces produits perdus.

Mise en situation

Le système frigorifique des chambres froides d'un producteur de choux fait face à un bris soudain et accidentel de son système de refroidissement, y faisant ainsi chuter la température drastiquement. Cette situation malheureuse provoque le gel des choux. Si le producteur a à son contrat d'assurance les protections mentionnées ci-haut, l'assureur indemniserait les dommages directement causés par le bris de l'équipement^[1].

Cependant, sans la protection «Biens périssables», l'assureur ne tiendrait alors pas compte des pertes indirectes (ou conséquentielles) en lien avec ce bris d'équipement. La perte de toute sa production de choux entreposée dans

les chambres froides sans l'indemnisation de celle-ci affecterait lourdement son chiffre d'affaires.

Chez Lareau Courtiers d'assurances, on possède une équipe de courtier.e.s en assurance de dommages qui sont des expert.e.s du milieu agricole maraîcher. Une de nos grandes priorités est de faire une gestion active des dossiers de notre clientèle. Ainsi, votre courtier.e attitré.e Lareau connaîtra bien vos activités et vos opérations et ajoutera ces protections d'emblée soutenant ainsi la croissance de votre compagnie.

Appelez-nous et c'est avec plaisir qu'on vous accompagnera dans ces importantes décisions!

1 888 527-3281

Lareau.ca

[1] Sous toute réserve de l'analyse de l'expert.e en sinistre

**Maraîchers et maraîchères:
prenez les devants
des risques auxquels vous faites face**



Spécialistes en gestion de risques agricoles

1 888 527-3281
lareau.ca



Lareau
courtiers d'assurances





Nouveautés phytoprotection

Nouveaux usages approuvés pour les fruits et légumes¹ de février à mars 2024

Cultures visées	Nom commercial (matière active)	Ravageur
Insecticide		
Mais sucré, petits fruits des genres ribes, sambucus et vaccinium (SGC 13-07B).	BELEAF 50SG (Flonicamide)	Pucerons.
Baies à faible croissance en serre (SGC 13-07G), canneberges de serre (SGC 13-07A).	XENTARI WG (Bacillus thuringiensis, sous-espèce aizawai, souche ABTS-1857)	Fausse-arpenteuse du chou, tordeuse à bandes obliques, mineuse marbrée, tordeuse du pommier, tordeuse des citrus, ver de l'épi du maïs.
Cucurbitacées (GC 9).	NEALTA (Cyflumetofen)	Tétranyque à deux points.
Légumes-racines et légumes- tubercules(GC 1), légumes-feuilles (GC 4-13), laitue de serre, graines et goussettes de légumineuses (vertes et sèches) (GC 6), légumes-fruits (GC 8-09), serre : concombre, poivron, aubergine, piment autre que poivron, tomate, cucurbitacées (GC 9), fruits à pépins (GC 11-09), fruits à noyau (12-09), raisin, mûres et framboises (SGC 13-07A), mais sucré, légumes bulbes, légumes-tiges et légumes-pétioles (GC 22), légumes-bulbes (GC 3-07) (perce-oreilles, mouche de l'oignon), légumes-brassica (GC 5-13) - tête et tige (perce-oreilles, mouche du chou), chou-rave (mouche du chou).	SCORPIO (Spinosad)	Perce-oreilles, mouche de l'oignon, mouche du chou.
Concombre, poivron, tomates de serre, ornementales de serre	MYCOTAL (Spores de Lecanicillium muscarium strain)	Aleurodes.
Fongicide		
Légumes-racines (sauf la betterave sucrière) (SGC 1B), légumes tubéreux et cormes (SGC 1C).	NIMITZ® 480EC (Fluensulfone)	Nématode des racines (Pratylenchus spp.), nématode à galles (Meloidogyne spp.).
Laitue pommée, persil (fonte des semis), ginseng (pourriture des racines).	RIDOMIL GOLD 1G (Métalaxyl-M et isomère-S)	Pythium spp., pourriture des racines causée par phytophthora.
Mûres et framboises (SGC 13-07A).	PROBLAD (BLAD polypeptide)	Pourriture de fruit (Botrytis cinerea).
Régulateur de croissance		
Avocat, pomme, cantaloup, brocoli, pêche, poire, tomate.	HARVESTHOLD™ FRESH (1-Méthylcyclopropène)	Un outil post-récolte pour contrer les effets indésirables de la source interne et externe d'éthylène.



Nouveau !
Lalstim Osmo

Améliorez rendement et qualité !



Lalstim® Osmo est un osmoprotecteur biologique anti-stress à base de glycine bétaïne :

- Augmente la capacité de rétention en eau.
- Permet à vos plantes de résister aux conditions environnementales difficiles pendant plusieurs semaines.
- Les plantes traitées montrent moins de sensibilité à la pourriture apicale, au fendillement des fruits et à la brûlure de la pointe (tip burn).
- Augmente le rendement commercialisable à la récolte.

Tout pour votre réussite



PLANTPRODUCTS®

10 MAI 2024 • PRIMEURS MARAÎCHÈRES

PlantProducts.com

Membre du groupe Biobest

Comment assurer une bonne supervision?

Au Québec, le contexte de pénurie de main-d'œuvre s'accentue d'année en année. Pour attirer et fidéliser leurs travailleurs, les producteurs devront se démarquer, notamment en assurant une bonne supervision. Plusieurs habiletés sont nécessaires afin d'assurer ce rôle. En voici quatre qui pourraient vous être utiles.

Définir un cadre clair

L'employeur est le mieux placé pour avoir une vision d'ensemble et connaître les tâches et responsabilités de ses travailleurs. Il ne s'agit pas nécessairement de savoir comment les exécuter, mais plutôt de comprendre de manière générale le rôle de chacun et les difficultés auxquelles ils peuvent être confrontés. Peu importe le nombre d'employés, leurs fonctions doivent être claires et précises.

Dès le départ, pour éviter les ambiguïtés, les frustrations et les conflits, il sera judicieux de bien définir le rôle et les responsabilités de chaque employé de manière précise et d'identifier les personnes de référence en cas de questions ou de problèmes, et ce, même si cela peut vous paraître évident à première vue. Aussi faut-il envisager un encadrement supplémentaire pour les travailleurs occasionnels ou saisonniers qui ont une connaissance plus restreinte de l'entreprise. Par conséquent, il faut s'assurer que ceux-ci détiennent toutes les informations et les outils nécessaires pour bien effectuer leur travail.

Quelques astuces :

- Mettre sur papier l'organigramme de son entreprise;
- Préciser le niveau de responsabilité de chacun;
- Rédiger des profils de poste (incluant les compétences requises).

Communiquer clairement... et souvent

Donner de la rétroaction constructive en continu permettra de préciser la direction et le rythme que l'équipe doit prendre. Évaluer les employés annuellement n'est pas suffisant. Les employés n'étant pas propriétaires de l'entreprise, il est normal qu'ils ne ressentent pas nécessairement le même engagement et la même motivation envers elle. Il importe donc d'établir des objectifs réalisables et de souligner les bons coups de vos employés régulièrement. Ces pratiques pourraient vous aider à maintenir un niveau de motivation satisfaisant au sein de l'équipe.

Quelques astuces :

- Organiser régulièrement des rencontres d'équipe;
- Donner de la rétroaction à ses employés au quotidien;
- Féliciter les succès de l'équipe.

Impliquer les membres de l'équipe

Traiter les employés comme de simples exécutants peut engendrer un manque d'investissement de l'équipe. Comme ils sont au cœur de l'action et qu'ils détiennent des compétences et de l'expérience à l'intérieur ou ailleurs, ils peuvent avoir des idées très pertinentes qui pourraient même s'avérer bénéfiques pour l'entreprise. Prendre en considération leurs besoins, leurs suggestions et leurs préoccupations pourrait faire une grande différence; en valorisant les employés et en implantant des solutions concrètes pour améliorer le rendement.

Pour ce faire, l'écoute active favorisera les interactions, ce qui s'applique entre autres en posant des questions de clarification comme « qu'en penses-tu? » ou « explique-moi ton idée ». En se sentant considérés



et consultés, leur fierté, leur motivation et leur sentiment d'appartenance envers l'entreprise seront grandissants.

Aussi, prendre soin de ses employés en étant attentif à l'équilibre travail-famille et en favorisant le temps de repos, par exemple, contribuera à créer une relation de confiance, et quand on se sent en confiance dans une relation, on s'implique davantage.

Quelques astuces :

- Pratiquer la transparence;
- Accueillir les commentaires et mettre en place les idées de ses employés;
- Favoriser le dialogue et les questions plutôt que les réponses;
- Écouter sans jugement;
- Réduire les distractions lors des interactions (textos, courriels, appels, etc.).

Protéger l'autonomie décisionnelle des employés

Être un bon leader, c'est aussi savoir éviter certains comportements. Il faut être en mesure de déléguer des tâches et d'accepter qu'elles ne soient pas réalisées exactement comme on le voudrait, car garder un contrôle constant sur vos employés n'est pas souhaitable. Dans sa campagne de sensibilisation « *Les risques pour la santé psychologique au travail, ce n'est pas*

de la fiction », lancée en 2023, la CNESST image parfaitement ce qui peut être vécu de l'intérieur. Sur son site, elle explique d'ailleurs que « l'autonomie décisionnelle est une marque de respect et de confiance envers les travailleuses et travailleurs » et qu'elle contribue entre autres à augmenter la satisfaction au travail.¹

Quelques astuces :

- Favoriser l'amélioration continue;
- Faire confiance à ses employés;
- Faire preuve de reconnaissance, souvent!

En conclusion, assurer une bonne supervision peut avoir un impact majeur sur l'entreprise. Plus vous maîtriserez les habiletés requises, meilleure sera l'implication de votre équipe de travail! Vous pourrez ainsi vous démarquer en maximisant le potentiel et le bonheur de vos employés.

Pour plus d'information ou pour vous aider à développer votre talent en tant que superviseur, informez-vous sur le programme AgriRH. Souple et adapté à de multiples réalités, il vise entre autres à consolider l'expertise des gestionnaires agricoles par une approche de coaching et de service personnalisé.

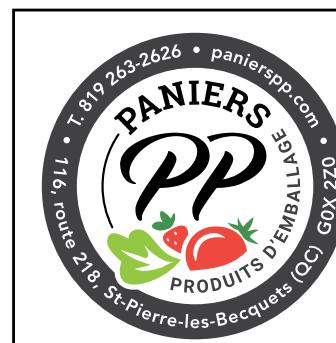


agricarrières

Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole

¹<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/identifier-corriger-risques/liste-informations-prevention/autonomie-decisionnelle>.

An advertisement for Fuel-It, featuring a tractor and the text "ÉNERGIE EN MOUVEMENT KEEPING INDUSTRIES MOVING". It lists various fuel types and service options.



À votre satisfaction depuis plus de 60 ans !

Produits, contenants et emballages pour fruits & légumes

An advertisement for Groupe Pentagone, featuring a QR code and the text "GROUPE PENTAGONE EXPERTS EN SOLUTIONS DE TOITURES".



Plomberie Joseph Inc.

PLOMBERIE • CHAUFFAGE • GAZ NATUREL

Angelo Di Fino
Ottavio Beccarelli

Tél: (514) 955-0191
adifino@hotmail.com



R.B.Q 8260-3911-52



UNIVERCO



G-FORCE – 2 RANGS

- La nouvelle façon de récolter les carottes!
- . Chenille motorisée
- . En instance de brevet



Gamme complète incluant
modèle d'entrée de gamme
Mini-Veg



Récolteuse à oignons CHALLENGER

- Adaptée pour un traitement délicat des oignons

Andaineuses de 1 à 3 rangs avec chute basse à l'arrière



FABRIQUÉS AU QUÉBEC



Contactez-nous pour tous vos besoins en récolte,
lavage et conditionnement de légumes!

www.univerco.com | 1 800 663-8423



713, Montée Douglas, Napierville (Québec) J0J 1L0
Tél. : 450 245-7152 • info@univerco.net